

LE CALENDRIER DE LA RENTRÉE ÉTUDIANTE 2019

Rentrée
2018

Rentrée
2019

Rentrée
2020

Déjà étudiant...

... rattaché à une mutuelle étudiante (SMER/LMDE)

••► il reste rattaché à sa mutuelle étudiante jusqu'à la rentrée 2019.

Nouvel étudiant à la rentrée 2018...

... il reste dans son régime actuel (souvent celui de ses parents).

Déjà étudiant...

... rattaché à une mutuelle étudiante (SMER/LMDE),

••► il est automatiquement transféré au Régime Général (sans démarche de l'étudiant).

Il est rattaché à la Cnam de son lieu de résidence.

Nouvel étudiant à la rentrée 2019...

Il reste dans son régime actuel (souvent celui des parents).

Tous les étudiants...

... restent rattachés à leur régime en cours.

••► Aucun changement à effectuer au cours de leurs études.



LA RÉFORME SIMPLIFIE LA PROTECTION SOCIALE DES ÉTUDIANTS

- **Suppression de la démarche d'inscription à l'Assurance Maladie**, à chaque rentrée en établissement d'enseignement supérieur pour les étudiants en France (maintien dans leur organisme d'assurance maladie antérieur). Seuls les nouveaux étudiants étrangers doivent réaliser cette démarche par eux-mêmes au début de leurs études supérieures en France.
- **Suppression de la cotisation** : gratuité de l'assurance maladie obligatoire.

EN RÉSUMÉ CE QUI CHANGE :

- **Depuis la rentrée 2018** : tout nouvel étudiant reste affilié dans l'organisme de Sécurité Sociale dans lequel il était jusque-là, en général celui de ses parents (Assurance Maladie, MSA, MGEN,...).
- **À la rentrée 2019** : les mutuelles étudiantes ne gèrent plus la part Sécurité Sociale : la totalité des étudiants précédemment rattachés à une mutuelle étudiante sera automatiquement transférée à l'Assurance Maladie.

À LA RENTRÉE, MA COUVERTURE SANTÉ EST GARANTIE...

... c'est simple et automatique : je continue à être pris en charge pour mes frais médicaux. J'en profite pour mettre à jour mes informations personnelles afin d'être bien remboursé(e) !

J'ai démarré mes études avant la rentrée 2018 et j'étais affilié(e) à la Sécurité sociale étudiante



À réception du message de bienvenue de l'Assurance Maladie, je vérifie mes informations personnelles (adresse postale, mail...) sur mon compte ameli sur ameli.fr ou via l'application ameli.

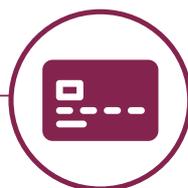
Je m'assure que ma Caisse d'assurance maladie de résidence dispose de mes coordonnées bancaires (RIB).

Si ce n'est pas le cas, je les lui adresse par voie postale.

Si ce n'est pas déjà fait, je choisis un médecin traitant lors d'une consultation, je remplis avec lui une déclaration de choix qu'il télétransmettra directement à ma Caisse d'assurance maladie de résidence.



À mes 18 ans, je crée un compte personnel ameli sur ameli.fr ou via l'application ameli.



Je communique mes coordonnées bancaires (RIB) à ma Caisse d'assurance maladie par voie postale.



Si ce n'est pas déjà fait, je choisis un médecin traitant lors d'une consultation, je remplis avec lui une déclaration de choix qu'il télétransmettra directement à ma Caisse d'assurance maladie de résidence.



J'ai démarré mes études à la rentrée 2018 ou 2019

BOITE À OUTILS :

Avec cette brochure vous ont été livrés :

- le mailing de rentrée ;
- le courrier officiel ;
- ainsi qu'une brève pour votre intranet pour vous aider à communiquer auprès de vos étudiants.

Je mets à jour ma carte Vitale

en utilisant les bornes disponibles dans toutes les caisses de l'Assurance Maladie, les pharmacies et dans certains établissements de santé.



Je mets à jour ma carte Vitale

en utilisant les bornes disponibles dans toutes les caisses de l'Assurance Maladie, les pharmacies et dans certains établissements de santé.

Je crée mon Dossier Médical Partagé (DMP)

en ligne à l'aide du site **dmp.fr**

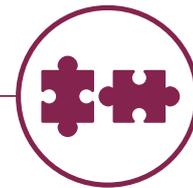


Je crée mon Dossier Médical Partagé (DMP)

en ligne à l'aide du site **dmp.fr**

Je m'assure que mon numéro de sécurité sociale personnel (NIR) est bien enregistré

auprès de ma mutuelle/assurance complémentaire santé.



Je m'assure que mon numéro de sécurité sociale personnel (NIR) est bien enregistré auprès de ma mutuelle/assurance complémentaire santé.



VOUS SOUHAITEZ CONTACTER L'ASSURANCE MALADIE ? C'EST SIMPLE ET RAPIDE !

- > **Depuis le forum pour les assurés** : www.forum-assures.ameli.fr
- > **Par mail** : connectez-vous sur votre compte ameli, rubrique « Ma messagerie »
- > **Par téléphone** : appelez un conseiller de l'Assurance Maladie au 36 46 (0,06 € cts/min + prix d'un appel local depuis un poste fixe), à votre écoute du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 pour répondre à vos questions et vous guider dans vos démarches
- > **En vous rendant dans la Caisse d'assurance maladie (Cpam)** de votre lieu de résidence

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, VOS DÉMARCHES POUR LA RENTRÉE 2019

Pour bénéficier gratuitement de la Sécurité sociale en France... je renseigne mes informations et dépose mes pièces justificatives sur le site dédié !

1

Je commence par m'inscrire sur le site internet dédié : etudiant-etranger.ameli.fr



Je saisis les informations obligatoires

Nom
Prénoms(s)
Date de naissance
Pays de naissance
Adresse e-mail
Adresse postale en France
Numéro de téléphone



Je dépose les pièces justificatives obligatoires

- Passeport/ carte d'identité
 - Titre de séjour
- Copie intégrale de l'acte de naissance/extrait de l'acte de naissance avec filiation (pièce établie par le consulat)
 - Attestation de scolarité pour l'année en cours
 - Attestation d'autorisation parentale (- de 16 ans)
 - IBAN
- Pièces complémentaires à déterminer selon le pays d'origine

2

Je crée mon espace personnel



Je télécharge mon attestation provisoire d'affiliation à la Sécurité sociale



Je dépose les pièces justificatives manquantes ou non conformes dans mon espace personnel



Dès que je reçois un message m'attribuant un NIR...



... je peux télécharger mon attestation définitive d'affiliation à la Sécurité sociale

PRÉSENTATION DU SITE INTERNET DÉDIÉ

Afin de bénéficier de l'Assurance Maladie tout nouvel étudiant étranger doit s'inscrire sur le site internet prévu à cet effet :

etudiant-etranger.ameli.fr

- Cette démarche est à effectuer obligatoirement une fois arrivé sur le territoire, et après l'inscription auprès de l'établissement d'enseignement supérieur.
- Ce site internet dédié - disponible en français, en anglais et en espagnol - et accessible grâce à une aide en mandarin et en arabe, constitue un espace de dialogue privilégié entre les étudiants étrangers et l'Assurance Maladie.



3

Une fois mon affiliation finalisée, je réalise des actions complémentaires afin d'être remboursé de manière plus simple et rapide



J'ouvre mon compte personnel ameli sur ameli.fr ou via l'application ameli



Je demande ma carte Vitale en fournissant mes pièces justificatives :
- photo d'identité récente
- pièce d'identité



Je déclare un médecin traitant lors d'une consultation, auprès d'un médecin en France



Pour être mieux remboursé, nous vous conseillons de prendre une assurance maladie complémentaire.